

**MUNICIPALITÉ****PREAVIS N° 11/2018****CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE 146'500.- CHF/TTC DESTINÉ À FINANCER LA PHASE D'ETUDES DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE LACUSTRE MIES-TANNAY,****• VOLET 1: PLAN D'AFFECTATION ET AMENAGEMENT DES RIVES**

Municipaux responsables : Claude Hilfiker et Guy Dériaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Un « groupe de réflexion » composé de représentants des communes de Mies et Tannay s'est constitué en 2015 et a travaillé sur l'aménagement de la zone lacustre dans son ensemble. Au terme d'une première étape qui a permis d'identifier les orientations principales du futur du secteur, les réflexions ont été poursuivies en 2017 par l'élaboration d'un « concept » d'aménagement des rives du lac de la zone publique des deux communes, ainsi que la création d'un port plus en adéquation avec la vocation du lieu. Ce concept a reçu l'aval des municipalités de Mies et Tannay le 13 septembre 2017.

Cette étude préliminaire a permis de définir les objectifs suivants :

- Une extension du port actuel passant de 55 places d'amarrage à 125 places ;
- La continuité du chemin des rives et la création d'une « place du port » autour de la buvette;
- La mise en valeur des aménagements des espaces verts de détente, de sport et de loisirs (plage, terrains de jeux,...) ;
- La mise à ciel ouvert et la renaturation de l'embouchure du Torry ;
- L'organisation des parcours piétons, des accès de véhicules et du stationnement des 2 et 4 roues ;
- La réalisation de pavillons liés au fonctionnement de la plage et de l'ensemble de la zone en général (douches, WC, local voirie, poubelles, kiosk, ...)
- Le maintien et l'organisation à terre des équipements lacustres (chantier naval, places de stockage des bateaux à terre, cabane pour le pêcheur professionnel, ...).

Bien accueilli autant par les autorités que par les Myarolans et les Tannayrolis et couronné par les résultats du vote consultatif du 10 juin 2018 au sujet du nouveau port, ce concept sert dorénavant de base pour la suite des études qui se décomposent en 3 volets distincts :

- L'aménagement des rives ;
- La renaturation du Torry ;
- L'agrandissement du port

Les études nécessaires pour la réalisation de ces travaux seront traitées de manière séparée mais menées conjointement compte tenu de leurs interactions. Il est prévu que les examens préalables des dossiers soient réalisés dans les mêmes délais, leurs mises à l'enquête, prévues au premier trimestre 2020, seront simultanées.



Concept du développement de la zone lacustre Mies - Tannay

2. Volets du projet

2.1. Aménagement des rives

Le secteur d'étude d'une surface terrestre de près de 2 hectares, comprend 7 parcelles, toutes appartenant actuellement soit aux communes de Mies et/ou Tannay soit à l'Etat de Vaud.

Le Plan d'affectation à développer permettra :

- De revaloriser la qualité spatiale et l'organisation du secteur en aménageant des lieux bien identifiables par les usagers : le parking paysager, la place du port, la buvette et sa terrasse, la plage, le terrain de jeux et le port ;
- D'autoriser des travaux à la buvette et au chantier naval, ainsi que la construction de locaux annexes liés au fonctionnement de la plage (WC-douches, locaux de services, parkings vélos, etc ...) ;
- L'augmentation de la capacité d'accueil du port à 125 places ;
- D'assurer la continuité du chemin des rives ;
- La renaturation de l'embouchure du Torry.

2.2. Renaturation de l'embouchure Torry

Le cours d'eau, le Torry, a été canalisé dans ce secteur lors de la construction de la STEP intercommunale Mies-Tannay. La suppression de la STEP nous donne l'opportunité de le remettre à ciel ouvert avec la renaturation de son embouchure (entre la Route Suisse et le lac).

2.3. Agrandissement du port

L'idée de l'agrandissement du port actuel remonte au début des années 1970. Le projet du Port du Torry s'appuie sur le Plan Directeur cantonal des rives vaudoises du Lac Léman adopté le 7 mars 2000 qui permet l'extension du port tout en assurant le maintien des autres activités présentes dans le secteur.

L'agrandissement de l'installation portuaire se réalisera de manière coordonnée avec le développement des aménagements situés à terre. La totalité des places au large sera regroupée dans le port afin d'être accessible depuis la rive et d'éviter la dégradation de la benne lacustre.

3. Déroulement du projet

Le concept du développement de notre zone lacustre ayant été établi, le projet avancera par phases :

- Pendant la phase préliminaire, toutes les études requises pour l'approbation du plan d'affectation et des permis de construire seront faites. Ces études et leur financement font l'objet des trois préavis présentés (préavis pour le plan d'affectation et les aménagements des rives, préavis pour les études du port, préavis pour les études de rénovation du chantier naval).
- La phase administrative inclut la procédure d'approbation des plans et de l'enquête publique. Suite à l'enquête, les oppositions éventuelles devront être traitées afin que le Plan d'affectation puisse entrer en vigueur et que les permis de construire puissent être délivrés.
- La phase de réalisation commencera dès que toutes les autorisations seront obtenues.

4. Financement

Les budgets des préavis ont été estimés par nos mandataires et se basent sur le retour de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces études seront bien sûr soumises à l'AIMP (Accord Intercantonal sur les marchés Publics) et feront bien entendu l'objet d'une procédure adaptée en fonction des montants à savoir, soit des appels d'offres ouverts, soit des procédures de gré à gré, soit sur invitation selon la loi sur les marchés publics. Ces préavis comprennent :

- Le financement de la phase préliminaire décrite au point 3
- Le financement de la phase administrative décrite au point 3
- Les appels d'offres auprès des entreprises pour la phase de réalisation (cela signifie que les Conseils communaux seront à nouveau consultés pour décision sur les budgets propres aux travaux).

Concernant le périmètre d'intervention, il convient de rappeler que le financement des études pour la remise à ciel ouvert et la renaturation du Torry avait fait l'objet d'un préavis précédent (Préavis N° 03/2018 du 05.02.2018).

Par conséquent les trois préavis concernent, quant à eux, le développement de l'ensemble du projet pour le port et les aménagements des rives tant pour les aspects de procédure d'urbanisme (Plan Partiel d'Affectation) avec les études y afférentes (étude d'impact), que pour les aspects de projet (géométrie du port, aspects fonctionnels, accessibilité du site, circulations piétonnes, intégration architecturale, création des pavillons...).

Les coûts relevant des études et de la réalisation de l'agrandissement du port feront l'objet d'une comptabilité distincte afin que ce volet du projet soit ultérieurement financé par les revenus de la location des places d'amarrage, c'est pourquoi, cet aspect du projet global fait l'objet d'un préavis spécifique.

Il faut souligner que les études liées aux aménagements des rives et de création du port sont financées à part égale par les communes de Mies et de Tannay.

Par contre, les études et les travaux de rénovation de la Buvette sont entièrement financés par la commune de Tannay, alors que les études et travaux de rénovation du chantier naval seront financés par la commune de Mies.

Estimations des coûts des études,

- **Volet 1 - plan d'affectation et aménagement des rives :**

Désignation	Coûts (CHF)	Mies (CHF)	Tannay (CHF)
Assistance au Maître d'Ouvrage	36'000	18'000	18'000
Plan cadastral de base	7'000	3'500	3'500
Rives : Développement du plan d'affectation	75'000	37'500	37'500
Rives : Etude architecturale et projet paysager	80'000	40'000	40'000
Rives : Pavillons, projet et mise à l'enquête	30'000	15'000	15'000
Communication et information	10'000	5'000	5'000
Conseils/expertise juridiques	20'000	10'000	10'000
Emoluments cantonaux	10'000	5'000	5'000
Traitement des oppositions éventuelles	10'000	5'000	5'000
Divers et imprévus	15'000	7'500	7'500
TOTAL TTC	293'000	146'500	146'500

5. Conclusion

Les Municipalités de Mies et de Tannay ont la forte volonté d'aller de l'avant avec ce projet qui revalorisera la qualité naturelle et de zone de détente de notre zone lacustre, ceci à proximité d'installations remises à neuf ou nouvelles permettant le développement des activités liées au lac, notamment un cheminement pour piétons, un terrain de jeux bien équipé, de nouveaux WC publics, des douches, un kiosque pour la petite restauration à la plage, une remise aux normes du chantier naval et de la cabane du pêcheur et un agrandissement du port. Concernant l'agrandissement du port, il faut rappeler que les corps électoraux de Mies et Tannay se sont prononcé largement en faveur du concept proposé lors du vote consultatif du 10 juin 2018.

Au vu des considérations qui précèdent et afin de pouvoir mener à bien ce travail d'élaboration des plans et de démarches de demande d'autorisation de construire, la Municipalité de Mies invite les Conseillères et les Conseillers communaux à accepter ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis municipal No 11/2018 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la phase d'études du développement de la zone lacustre Mies-Tannay, volet 1 plan d'affectation et aménagement des rives

ouï les rapports des Commissions des travaux, de l'environnement et des finances,

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à engager les études du volet 1 du développement de la zone lacustre Mies-Tannay
- 2/ d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 146'500.- pour le financement de ces études. Ce financement étant à prélever sur la trésorerie courante de la Commune et sera amorti sur une durée maximale de 50 ans.

Le Syndic
P.-A. SCHMIDT

La Municipalité



La Secrétaire-adjointe
A.-F. BISCHOFF

[Signature of P.-A. Schmidt]

[Signature of A.-F. Bischoff]